



Usagers des Finances Publiques,

**Les agents de la DGFIP avec leurs organisations syndicales s'adressent à vous.  
Ils vous alertent :**

### **L'administration a entrepris la fermeture des services de proximité**

Dans les Hauts-de-Seine : en 2018, fermeture des trésoreries de Malakoff et Châtillon, du Service des impôts des entreprises de La Défense, de celui de Montrouge transféré à Sceaux, transferts des guichets Impôts des trésoreries de Bagneux, Clamart, Villeneuve vers les Services des Impôts des Particuliers de rattachement, fermeture de la trésorerie de l'OPH du 92 et transfert de son activité au privé ... En 2019, sont prévus la fermeture de la trésorerie de Neuilly, le transfert du service public local de la trésorerie municipale de Saint-Cloud à celle de Rueil, le regroupement sur la seule trésorerie d'Issy-les-Moulineaux de toutes les comptabilités des EHPAD, actuellement réparties sur neuf trésoreries ainsi que le regroupement des comptabilités des hôpitaux publics sur une trésorerie spécialisée.

Pour vous usagers, dans tous les cas : **des kilomètres à faire en plus et de l'attente à l'arrivée.**

### **La mise en place du prélèvement à la source**

Et à compter de l'an prochain **le prélèvement à la source** de l'impôt sur le revenu ! Alors que cet impôt est particulièrement bien recouvré par nos services, le gouvernement décide d'en **privatiser la collecte** en la confiant aux employeurs... qui pour la plupart n'en veulent même pas.

**La confidentialité vis-à-vis de l'employeur n'est aucunement garantie.**

Comme pour la TVA, **les risques de fraude sont décuplés et menacent les rentrées budgétaires.**

**Le système est particulièrement complexe**, les mises à jour en temps réel difficiles à opérer et il y aura toujours besoin de déposer comme aujourd'hui une déclaration. Les prélèvements sur les comptes bancaires, au titre d'acomptes sur différentes catégories de revenus (fonciers, pensions alimentaires, indépendants...) vont se multiplier.

Finies les possibilités de recours gracieux. Dans tous les **cas les contribuables feront l'avance de l'impôt à l'Etat**. La régularisation n'interviendra qu'un an et demi après le début des prélèvements. C'est seulement à ce moment-là qu'il sera tenu compte des éventuels crédits et réductions d'impôt. **Pour beaucoup l'addition sera salée ! Cela prépare en fait la disparition du quotient familial et l'instauration d'un impôt individualisé favorable aux plus riches et destiné à fusionner avec la CSG.**

### **L'administration veut imposer le tout Internet**

Finis les interlocuteurs vivants, à leur place des robots. Tant pis pour tous ceux qui ne maîtrisent pas le numérique. Pour ceux-ci la Poste a trouvé la solution : permettre au facteur de remplir la déclaration sur internet. La confidentialité, les risques d'erreur, de fraude ? Circulez, ne posez pas les questions gênantes... Mais ce « service » ne sera pas gratuit. La Poste a déjà fixé le tarif : 39 Euros par intervention... alors que dans nos accueils le même service est gratuit et délivré par des fonctionnaires assermentés formés pour ce travail.

### **L'administration des Finances publiques est menacée de démantèlement !**

37 000 suppressions d'emplois depuis 2002. **16 000 à 18 000 nouvelles suppressions** programmées d'ici à 2022 ! **Cela signifie moins d'agents pour vous répondre** dans les accueils, au téléphone ou par internet, plus de temps d'attente, plus de difficultés à obtenir le renseignement souhaité. En plus, l'administration envisage de faire appel à des plates-formes téléphoniques privées pour répondre à vos questions : des réponses types dans un temps réduit par des personnes formées a minima.

### **Ensemble disons NON à ce recul généralisé du service public !**

**Avec nous exigez :**

- **Le maintien des services de proximité et de tous les accueils, l'arrêt du tout internet !**
- **L'abandon du prélèvement à la source,**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois.**